

L'Université de Bourgogne, le Master 2 « Finances des collectivités et des groupements » et l'Association des maires ruraux de France présentent

Le 1^{er} Rendez-vous financier de la ruralité : « Une DGF à bout de souffle. Quel second souffle pour le développement de la ruralité ? »

Jeudi 16 mai 2024 - Université de Bourgogne - « Amphi Proudhon » - UFR-DSEP

Principal concours financier de l'État aux collectivités, la DGF est considérée aujourd'hui comme « Injuste », « déconnectée », « illisible », « opaque », « se neutralisant elle-même dans ses objectifs » et « source d'une rente justifiée par l'histoire seulement ».

Pour plus d'équité, de lisibilité et de prévisibilité, la réforme engagée par l'article 150 de la loi de finances pour 2016 devait mettre un terme à toutes critiques. De la rénovation de la dotation forfaitaire au renforcement de la péréquation verticale, de la création d'une dotation universelle pour les EPCI à un nouveau critère d'éligibilité, le coefficient d'intégration et de mobilisation notamment, les propositions d'amélioration ont été nombreuses. La réforme fut abandonnée.

En 2024, de crispations en incompréhensions, la DGF mobilise une nouvelle fois tous les acteurs et notamment le Comité des finances locales pour faire de 2025 une année de réforme historique. La dernière ?

De déceptions en désillusions et compte tenu des nouvelles contraintes tant financières qu'institutionnelles qui pèsent sur l'Etat et les collectivités, les interrogations que soulève cette réforme sont nombreuses :

- La DGF peut-elle encore être réformée ?
- L'hyper technicité qui imprègne la DGF est-elle une fatalité ?
- La réforme de la DGF peut-elle tenir compte des données nouvelles tant institutionnelles que financières de l'environnement des collectivités intervenues depuis 2016 ?
- L'ultime réforme de la DGF ne passerait-elle, finalement, pas par sa disparition ?

Pour répondre à ces problématiques et pour une parfaite appropriation des enjeux historiques auxquels sont confronté(e)s les élu(e)s, participeront à ce colloque des experts reconnus, des élus nationaux et locaux, et des universitaires spécialisés.

Le programme

8h30 : Accueil des participants

9h00 : Introduction

Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne

Michel BOUVIER, Professeur Emérite des Universités, Directeur de la Revue Française de finances publiques et de FONDAFIP

Claude RAYNAL, Sénateur de la Haute Garonne, Président de la Commission des finances du Sénat

Michel FOURNIER, Maire de la commune Les Voivres (89), Président de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

Bruno BETHENOD, Maire d'Arceaux, Président de l'AMRF Côte-d'Or (21)

Patrice RAYMOND, Maître de conférences - HDR Droit Public,- Université de Bourgogne, Directeur du M2 « Finances des collectivités Territoriales et des groupements » (M2 FCTG)

9h00 – 11h00 Session n° 1 : « La DGF : Inventaire avant travaux »

Sous la Présidence Michel BOUVIER, Professeur Emérite des Universités, Président de la Revue Française de finances publiques

- **9h30 – 10h00 : Claude RAYNAL**, Sénateur de la Haute Garonne, Président de la Commission des finances du Sénat : « *Les enjeux de la réforme de la DGF : entre État et élus locaux, quel consensus possible ?* »
- **10h00 – 10h30 : Luc-Alain VERVISCH**, Directeur des études à la Banque postale : « *D'améliorations, d'adaptations en crispations : rétrospective des réformes de la DGF* »
- **10h30 – 11h00 : Thomas FAUCONNIER**, Sous-directeur des finances locales et de l'action économique, DGCL : « *La DGF : une dotation à bout de souffle ?* »

11h00 – 11h30 : Échanges – Pause-café

11h30 – 12h45 : TEMOIGNAGES (Table-Ronde), « Entre INCOMPREHENSIONS et ATTENTES »

Sous la présidence de Présidence de Patrice ESPINOZA, Maire d'Izier et Président de la communauté de communes de la plaine dijonnaise, VP de l'AMR21

- **11h30 – 11h50 : Luc WAYMEL**, Chargé de mission Association des Maires de France, Ancien élu local : « *Une technicité source de crispations et d'opacité* »
- **11h50 – 12h10 : Bertrand HAUTECORNE**, Membre du comité des finances locales, Maire de la commune de Mareau-aux-Prés (45) : « *Une dotation aux objectifs multiples et contradictoires* »

12h10 – 12h45 : TEMOIGNAGES d'élus, « Entre hyper-technicité » et « opacité » de la DGF : des élus interrogatifs

- **Jean-Paul CARTERET** : Maire de Lavoncourt, 1er Vice-président de l'AMRF et Président de l'AMR70
- **Marc BOEGLIN** : Maire de Belleneuve
- **Jean-François DODET** : Maire de Saint-Apollinaire
- **Christophe MONOT** : Maire de Marsannay-le-Bois
- **Nicolas BOURNY** : Maire de Magny-sur-Tille

12h45 – 14h15 : Échanges – Déjeuner

14h15-15h15 - Session n°2: La réforme de la DGF: vers de nouvelles relations État/Collectivités et de nouvelles stratégies financières locales ?

Sous la Présidence de Marc-Antoine VINCENT, Consultant en finances locales, Challenges publics

- **14h15 – 14h40 : Julien ROUGE**, chef de bureau des concours financiers de l'État, DGCL : « La nouvelle DGF : les pistes de réforme »
- **14h40 – 15h05 : Michel FOURNIER**, Président de l'AMRF, Président de l'AMR88, Maire de Les Voivres ; « La réforme de la DGF non exclusive de nouvelles stratégies financières »
- **15h05 – 15h20 : Patrice RAYMOND**, MCF HDR Droit Public, Directeur du M2 « Finances des collectivités territoriales et des groupements » : « Vers un nouveau pacte de subsidiarité et d'innovation entre l'État et le bloc communal ? »

15h20 – 15h45 : Échanges – Pause-café

15h45 – 16h20 : TEMOIGNAGES d'élus : Quels outils d'adaptations et de stratégies à mettre en œuvre au-delà de la réforme de la DGF ?

- **Marie-Claire BONNET-VALLET** : Présidente de la Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val de Saône
- **Luc WAYMEL** : Chargé de mission Association des Maires de France, Ancien élu local
- **16h20 – 16h45 : Thomas ROUGIER**, Secrétaire général de l'Observatoire des finances et de la gestion publiques locales : « La Plateforme Data.ofgl : une nouvelle base d'informations pour mieux et plus de stratégies »

16h45 – 17h00 : Clôture de la « 1^{ère} Journée de la ruralité » / PROSPECTIVES

Michel FOURNIER et Patrice RAYMOND

Fiche d'INSCRIPTIPON OBLIGATOIRE

A partir du QR Code suivant :



Date limite d'inscription au déjeuner : vendredi 10 mai 2024

Pour toutes informations complémentaires :

Elodie VASSEUR, Secrétaire du M2 « *Finances des collectivités territoriales et des groupements* »

Tél. : 03 80 39 53 86

Mail : elodie.vasseur@u-bourgogne.fr



Lieu du colloque : « Amphi Proudhon », UFR de droit, 4 Boulevard Gabriel, 21 000 DIJON

Depuis la Gare SNCF : Tram : Ligne 1 arrêt « Erasme »

FRAIS d'INSCRIPTION :

- **DEJEUNER** : Sur place – Buffet : **30 euros (vin compris)**

Date limite de réservation du déjeuner : vendredi 10 mai 2024

- **PARTICIPATION LIBRE aux FRAIS ADMINISTRATIFS : 10 euros** (rafraichissements, café, viennoiseries, charges diverses, ...)

MODALITES DE PAIEMENT : PAR CHEQUE EXCLUSIVEMENT

A l'ordre de : Association des Maires Ruraux 21 (AMR 21)

Adresse postale pour expédition du règlement :

Mairie d'Arceau

40, Grande rue

21 310 ARCEAU